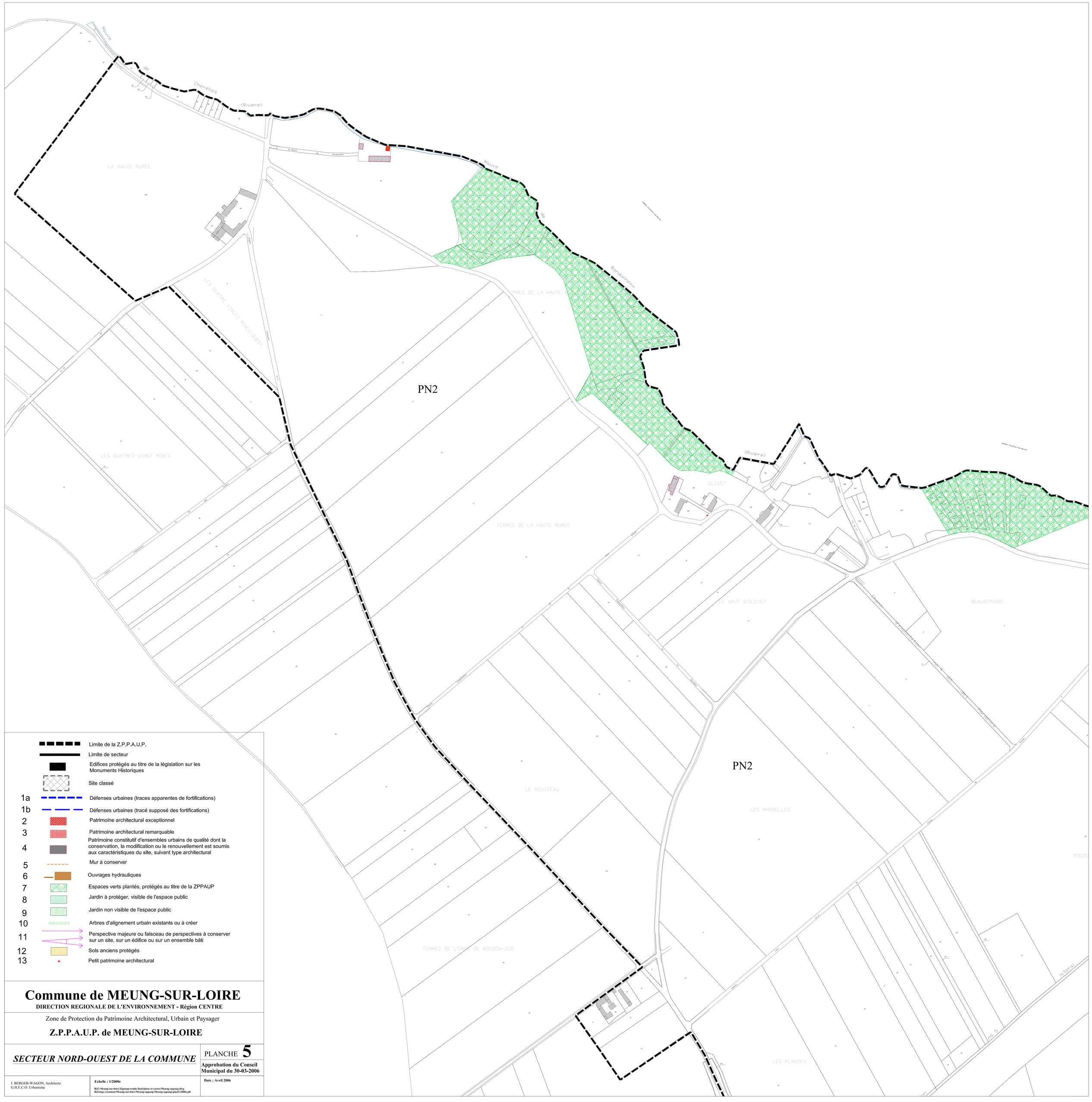

	Limite de la Z.P.P.A.U.P.
	Limite de secteur
	Edifices protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
	Site classé
1a	Défenses urbaines (traces apparentes de fortifications)
1b	Défenses urbaines (tracé supposé des fortifications)
2	Patrimoine architectural exceptionnel
3	Patrimoine architectural remarquable
4	Patrimoine constitutif d'ensembles urbains de qualité dont la conservation, la modification ou le renouvellement est soumis aux caractéristiques du site, suivant type architectural
5	Mur à conserver
6	Ouvrages hydrauliques
7	Espaces verts plantés, protégés au titre de la ZPPAUP
8	Jardin à protéger, visible de l'espace public
9	Jardin non visible de l'espace public
10	Arbres d'alignement urbain existants ou à créer
11	Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un site, sur un édifice ou sur un ensemble bâti
12	Sols anciens protégés
13	Petit patrimoine architectural

Commune de MEUNG-SUR-LOIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT - Région CENTRE

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Z.P.P.A.U.P. de MEUNG-SUR-LOIRE

SECTEUR NORD-OUEST DE LA COMMUNE

PLANCHE **5**

Approbation du Conseil Municipal du 30-03-2006

I. BERGER-WAGON, Architecte
G.H.E.C.O. Urbanisme

Echelle : 1/2000e

Date : Avril 2006